

 **heliopac**

heliopacservices

Votre énergie est autour de vous



heliopacservices

HELIOPAC s'implique au quotidien pour pérenniser la performance de ses produits sur vos installations de production d'eau chaude sanitaire collective ou de maintien en température de bassin de piscine.

Forte de plus de 25 ans d'expérience dans le domaine de l'eau chaude sanitaire collective et dans la conduite des installations solaires et thermodynamiques, **HELIOPAC** propose de partager son expertise, en accompagnant dans leurs métiers respectifs, les installateurs, les exploitants, les bailleurs ou les syndicats de copropriétés.

Contrôle, suivi, analyse, diagnostic et dépannage

Mise en service

Toutes les fournitures de systèmes thermodynamiques commercialisées par **HELIOPAC** intègrent la mise en service de l'installation par un technicien **HELIOPAC**. Cette prestation comprend la vérification de l'installation et le respect des bonnes pratiques, la programmation de la régulation, la mise en service, la réalisation de nombreux tests de contrôle et la mesure des paramètres de fonctionnement (débits, tensions, intensités, dureté de l'eau, etc...). Elle comprend également pour les installations concernées, les tests sur le circuit primaire de la PAC et le remplissage éventuel de celui-ci en antigel ou en gaz frigorigène. Un rapport de mise en service est ensuite rédigé et transmis à l'entreprise de pose.

Visite post mise en service

Proposée à l'installateur, cette prestation opérée par notre technicien permet à l'installateur de confier à **HELIOPAC** une partie des opérations spécifiques à réaliser dans les deux mois qui suivent la mise en service. A cette occasion **HELIOPAC** réalise un relevé et une analyse des comptages, vérifie le bon fonctionnement de l'installation et procède si nécessaire à un ajustement des réglages de l'installation afin de l'adapter aux usages constatés sur le bâtiment.

Contrat d'assistance à la maintenance avec visite annuelle

Le contrat d'assistance à la maintenance permet à la fois à l'exploitant de bénéficier d'un accompagnement à distance privilégié tout au long de l'année et d'une visite annuelle de l'installation assurée par un expert **HELIOPAC**. Cette visite lui permet de confier à **HELIOPAC** les opérations annuelles de contrôle de la gamme de maintenance spécifiques à nos technologies et le contrôle d'étanchéité des circuits frigorifiques obligatoire depuis l'arrêté du 19 avril 2017.

De plus, le technicien **HELIOPAC** vérifie à cette occasion l'ensemble de l'installation. Si le site est équipé de notre automate, une extraction et une analyse de la mémoire seront réalisées. Un bilan annuel du fonctionnement général et de la performance de l'installation est ensuite fourni à l'exploitant.

Mise en place d'une régulation par écran tactile heliopad

Suivez précisément vos installations **HELIOPAC** !

heliopad est un écran tactile pouvant être équipé sur nos principaux produits qui vous donne accès au pilotage et au suivi de votre système mis en œuvre :

- Il permet de visualiser les courbes de températures des volumes de stockage, des historiques compteurs, d'un journal de défauts, ...
- Il permet de modifier les consignes de températures et de prendre la main à distance (sous réserve de la mise à disposition d'une connexion Internet dans le local technique).

Cette prestation comprend la fourniture, la pose et le paramétrage de l'écran **heliopad**.

Audit de maintenance

Cette prestation est proposée à un syndic ou un bailleur souhaitant obtenir un avis sur la performance de son installation et sur les améliorations qui pourraient éventuellement y être apportées. Un exploitant qui met en place une démarche qualité, peut aussi nous solliciter.

Notre service technique procède au contrôle complet de l'installation :

- Vérification des capteurs solaires ou des unités extérieures (étanchéité, fixations, ...)
- Vérification du circuit hydraulique (débits, filtres, dureté de l'eau, ...)
- Vérification électrique (consommations, capteurs de pressions, ...)
- Contrôle des points de fonctionnement du système (rendement PAC, températures, ...)
- Analyse de l'historique de la maintenance (cahier de chaufferie, relevés existants, rapports d'interventions antérieurs, historiques de l'automate).

Un rapport détaillant l'ensemble des points de fonctionnement, la cohérence énergétique de l'installation ainsi qu'un résumé des préconisations sera édité.

Audit de performance

Toutes les installations thermodynamiques fournies par **HELIOPAC** sont équipées de comptage permettant de suivre et de vérifier leurs performances. Toutefois, analyser les relevés de compteurs, les interpréter, les comparer aux valeurs attendues pour en tirer des conclusions et des actions correctives à mettre en œuvre n'est pas toujours aisé.

C'est pourquoi **HELIOPAC** met à votre service ses 25 années d'expérience de suivi d'installations, en vous proposant, ponctuellement, de réaliser un Audit de Performance. Celui-ci consiste en une analyse détaillée des enregistrements de l'automate et des relevés de comptage. Il donne lieu à un rapport complet reprenant tous les paramètres du système (bilan énergétique, fonctionnement général, anomalies, préconisations et pistes d'améliorations).

Diagnostic à distance

Cette prestation est possible uniquement sur les installations bénéficiant d'un accès à distance.

Sollicité par un exploitant ou un installateur face à une difficulté, le technicien **HELIOPAC** identifie la problématique par une extraction de la mémoire de l'automate pour analyse. Un rapport est alors édité avec nos différentes préconisations pour résoudre le dysfonctionnement.

Diagnostic sur site

A la demande d'un exploitant ou un installateur face à une problématique, notre équipe prestation procède à un accompagnement technique sur site. Une extraction de la mémoire de l'automate est réalisée puis analysée. Un rapport est alors édité avec nos différentes préconisations pour résoudre le dysfonctionnement.

Autres services

Avec nos plateformes logistiques et nos techniciens spécialisés sur tout le territoire français, nous sommes capables d'intervenir très rapidement et de vous proposer différents services :

- Dépannage sur site
- Echange standard de PAC
- Reconditionnement des anciennes PAC avec remise à niveau en usine, passage au banc d'essai et vérification des performances
- Conseils et prestations de maintenance préventive (gamme de maintenance, formation, suivi des compteurs...)
- Stock de pièces détachées et de consommables
- Fourniture de pièces de rechange sur mesure
- Conseils sur l'évolution d'une installation lors d'une rénovation d'un bâtiment...

Formation

Assistance technique

Présence de notre service technique pendant une journée sur chantier pour assister et former l'entreprise lors de la pose d'une installation **HELIOPAC**. L'assistance technique est recommandée pour préparer au mieux la mise en service et le bon fonctionnement du système.

Formation

HELIOPAC dispose d'un numéro d'organisme de formation professionnelle et peut ainsi former les exploitants à la maintenance des solutions **HELIOPAC**, avec prise en charge par un OPCA dans le cadre de la formation continue.

Les garanties des installations HELIOPAC

Garantie STANDARD

Les durées de garanties des produits **HELIOPAC** démarrent à compter de la date de mise en service et varient en fonction des composants :

- Pièces et main d'œuvre :
 - Pompes à chaleur : 2 ans
 - Capteur solaire basse température en EPDM : 2 ans de garantie totale et 10 ans de garantie contre les agressions atmosphériques
- Pièces :
 - Ballons de stockage ECS : 5 ans
 - Panoplies hydrauliques : 2 ans
 - Panneaux solaires hybrides : 10 ans sur le produit avec une puissance électrique garantie à 90% de sa puissance initiale. Après 25 ans de fonctionnement, cette puissance est garantie à 80%.
 - Composants électriques et électroniques : 2 ans

Garantie PREMIUM

Lorsque la maintenance est prise en main par un exploitant formé **HELIOPAC** et avec la mise en place d'un télécontrôle de l'installation, nous doublons nos durées de garantie standard sur nos pompes à chaleur, sous réserve du respect des préconisations de maintenance et des règles de l'art par celui-ci.

Toute modification significative de l'installation ultérieurement à la mise en service et non validée par **HELIOPAC** aura pour effet l'annulation de l'extension de garantie.



Contactez-nous !
heliopacservices : 03 20 27 95 70